

## FORMATION « DROIT SOCIAL MONEGASQUE »

---

Tout employeur a des droits, mais aussi des obligations. Une bonne gestion de son personnel nécessite obligatoirement une connaissance solide de la législation Monégasque.

Nous organisons des sessions de formation sur le thème du Droit Social. Ouvertes aux dirigeants ou aux membres de son équipe, ces formations vous permettent d'acquérir, de réviser ou de contrôler vos connaissances. Nos intervenants, spécialistes du terrain, vous enseignent les techniques qui vous seront utiles au quotidien.

Durant cette journée, vous allez découvrir :

- La couverture sociale.
- L'embauche.
- Le choix du contrat de travail.
- La période d'essai.
- Le contrat de travail « écrit ».
- La convention collective.
- La durée du travail.
- Le repos hebdomadaire.
- Les jours fériés.
- Les heures supplémentaires.
- Les éléments du salaire.
- Le salaire minima.
- Le 5% monégasque.
- Les congés payés.
- La rupture du contrat de travail.
- Le préavis.
- La démission.
- Le licenciement.
- La retraite.
- La transaction.
- Les délégués du personnel.
- Le règlement intérieur.